

NOUVELLE CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES DE LYCEE 2022/2023

Sont concernés par la campagne :

- Les élèves cette année en classe de 3^{ème} qui poursuivront leur scolarité au lycée l'année prochaine.
- Les élèves de lycée non-boursiers cette année.

IMPORTANT : UN ELEVE DEJA BOURSIER EN 2021/2022 NE DOIT PAS REFAIRE DE DOSSIER !

CALENDRIER

La campagne de demande de bourse de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 se déroulera en deux temps :

- Première période : du 30 mai au 6 juillet 2022
- Deuxième période : du 1er septembre au 20 octobre 2022



Toutes les demandes de bourses qui seront déposées après cette date se verront donc notifier un refus strict et définitif par le service académique des bourses.

LES DOSSIERS SONT A DEPOSER AU SERVICE FINANCIER DU LYCEE

AVANT LE JEUDI 30 JUIN 2022 DERNIER DELAI